

> PÔLE CONSEIL

Plus de vert dans les conseils...

Environnement et entreprise : quel rôle les métiers du conseil doivent-ils jouer pour aider les entreprises à adapter leurs stratégies ? Éléments de réponse.

La première manifestation du pôle HEC Conseil, organisée conjointement avec le pôle Développement Durable & Solidaire le 17 septembre dernier, a rassemblé experts, acteurs et managers autour du thème "Environnement et entreprise : quel impact sur les métiers du conseil ?"

L'enjeu pour les entreprises est double : d'une part, une réglementation de plus en plus contraignante se met en place ; d'autre part, l'impératif environnemental offre des opportunités de différenciation à travers le développement de services et de produits plus responsables. Dans ce contexte, quel rôle les métiers du conseil doivent-ils jouer pour aider les entreprises à adapter leurs stratégies ?

Ouvrant la session, Michèle Rousseau et Patricia Savin ont décrit les pressions grandissantes exercées par la législation, les ONG et les associations sur les entreprises. La loi sur les Nouvelles Régulations Économiques de 2001, celle dite "Grenelle 1" issue du Grenelle de l'environnement de fin 2007, et la réglementation européenne sur les substances chimiques REACH sont quelques exemples de ce durcissement.

Même s'il n'existe pas encore véritablement de sanctions, le Grenelle de l'environnement a tenté de fixer un cadre autour de trois priorités que sont la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité et la réduction des pollutions. Comme en témoigne Michèle Rousseau, qui y a activement participé, l'objectif du Grenelle est de "transformer ensemble la société et de mettre en avant les acteurs". Et il existe différentes façons de procéder : informer plus les citoyens, multiplier les étiquetages environnementaux des produits ou encore transformer les associations de la protection de l'environnement en "syndicats du XXI^e siècle"

et favoriser leur concentration pour les rendre plus efficaces.

Dans ce contexte, les entreprises sentent un besoin croissant d'accompagnement par des spécialistes du développement durable pour faire évoluer leurs pratiques. "Historiquement, peu viennent avec la volonté d'en faire un business, beaucoup sont poussés par des contraintes extérieures", observe Élisabeth Laville, directrice du cabinet Utopies qu'elle a fondé en 1993. Un important travail de benchmarking, de médiation avec les parties prenantes et d'explication est donc nécessaire afin de remporter l'adhésion des dirigeants et de leurs équipes face à cette nouvelle démarche.

CONVAINCRE DE LA NÉCESSITÉ DE TRANSFORMATION

L'un des moyens pour convaincre les entreprises de s'investir pleinement dans le développement durable consiste, selon Élisabeth Laville, à "montrer que c'est possible et qu'il en résulte un profit pour l'entreprise", aussi bien concernant la réputation et l'image de l'établissement qu'en termes financiers. C'est ce dont a témoigné Jacques Collin, président de Cap Gemini-Les Fontaines. Sa démarche volontariste de faire du centre de séminaires Les Fontaines près de Chantilly un haut lieu d'écoresponsabilité illustre concrètement les avantages qu'une entreprise peut tirer de l'intégration du développement durable dans son activité : les mesures prises – utilisation d'énergies renouvelables (notamment la géothermie), tri des déchets, introduction du bio dans la restauration, etc. – ont abouti à la réduction de l'empreinte carbone de 8 % et à la diminution de la consommation d'électricité de 5 %, alors que l'activité de l'établissement augmentait de 35 %. Ces initiatives



ont permis au centre d'obtenir, en moins de 18 mois, l'Eco-label européen dans la catégorie "Service d'hébergement touristique". Une marque de reconnaissance qui a par la suite attiré de nombreux clients.

UNE OPPORTUNITÉ DE TAILLE POUR LES MÉTIERS DU CONSEIL

L'évolution désormais rapide des mentalités et du cadre réglementaire représente donc pour les métiers du conseil l'opportunité de contribuer à la transformation à grande échelle des pratiques des entreprises. Pour ceci, ils doivent être en mesure de comprendre et d'anticiper les implications des transformations du cadre réglementaire, mais aussi d'analyser les attentes des publics internes et externes de l'entreprise, et de mesurer la valeur économique de nouvelles stratégies et pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ils doivent également savoir favoriser et accompagner la prise de conscience des dirigeants et de leurs équipes, et le passage de l'intention aux plans d'action. Un cap a été franchi, d'un enjeu "pionnier" à une question concernant désormais la majorité des entreprises, il appartient aux professionnels du conseil de leur apporter l'expertise et l'assistance nécessaires.

Par Violaine Berger (M.10), Laura Le Bastard (M.10)
et Laura Marzouk (M.10)

Les intervenants :

Élisabeth Laville (H.88), fondatrice et directrice du cabinet de conseil Utopies, ainsi que l'un de ses clients, Jacques Collin, président de Cap Gemini-Les Fontaines. Patricia Savin, docteur en droit, avocate spécialisée en risques industriels, du cabinet Savin Martinet Associés.

Michèle Rousseau, commissaire général adjoint au développement durable, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Débat animé par Bénédicte Faivre-Tavignot (H.88), directrice pédagogique du Mastère HEC Management du Développement Durable.



Retrouvez les photos de l'événement sur le Wiki du pôle Conseil, rubrique "Multimédia".
<http://pole-conseil.associationhec.com/>